

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 18 mai 2012 à onze heures au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame la conseillère Nicole Ste-Marie, messieurs Sylvain Mallette, Michel Hamelin et Jean-Claude Raymond sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Sont absents messieurs les conseillers, Claude Monière et François Thibault.

Est également présent monsieur Michel Morneau, urbaniste, OUQ, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à onze heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

12-05-95

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Contrat de déneigement, délaçage et chargement des abrasifs pour les routes et les rues – saison 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015
5. Varia
6. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. Période de questions

Il n'y a pas de question en provenance des gens de la salle

4. Contrat de déneigement, délaçage et chargement des abrasifs pour les routes et les rues – saison 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement venait à échéance à la fin de la saison hivernale de l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour les saisons hivernales 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE la publication a eu lieu dans un journal local qui dessert la municipalité en plus de la publication sur le système de publication électronique d'appel d'offres SE@O;

CONSIDÉRANT QUE deux fournisseurs ont présenté des soumissions conformes;

EN CONSÉQUENCE,

12-05-96

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Raymond

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De retenir la soumission la plus basse conforme, soit celle de « Ferme Serge et Marcel Dubuc inc. » au montant total pour les trois ans de 172 152.06 \$ (taxes incluses), soumission 1, avec la fourniture de l'abri à sel. Le contrat est attribué à Ferme Serge et Marcel Dubuc inc. et le devis de soumission fait office de contrat entre les deux parties.

ADOPTÉ

5. **Varia**

6. **Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 11 h 12.

Réjean Beaulieu, maire

Michel Morneau, urbaniste, directeur général